

M-405 A

30 mars 2004

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, M^{mes} Caroline Schum, Liliane Johner et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Rénovation du Musée d'art et d'histoire».

Rapporteur: M. David Metzger.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 18 décembre 2003, les 22 janvier, 12 février et 18 mars 2004, sous la présidence de M^{me} Virginie Keller Lopez, afin d'étudier cette motion. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin, que le rapporteur tient à remercier pour son aide précieuse.

Rappel de la motion

Considérant que malgré de légers travaux d'entretien:

- l'état du Musée d'art et d'histoire est préoccupant;
- les lambris de certains plafonds menacent de tomber sur les visiteurs;
- nombre de locaux sont laissés à l'abandon;
- les façades extérieures sont sales et non entretenues,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui proposer un crédit en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture et du gabarit du bâtiment;
- de lui présenter le résultat du concours d'architecture réalisé par le Conseil administratif.

Séance du 18 décembre 2003

Audition de M^{me} Alexandra Rys et de M. Christian Zaugg, motionnaires

Les motionnaires présentent la problématique liée au Musée d'art et d'histoire (ci-après MAH). Actuellement, le musée est dans une triste situation. A l'extérieur, les façades sont noirâtres, les encadrements des fenêtres sales, les

sculptures en mauvais état et les stores ne fonctionnent plus. A l'intérieur, du plâtre tombe des plafonds, des salles entièrement vides ne servent à rien et les caves, elles, regorgent d'œuvres à exposer. Le musée est laissé dans un état de non-entretien et, par ailleurs, il est sous-utilisé. Les motionnaires expliquent que de nombreuses pièces sont vides, car l'infrastructure actuelle ne permet pas d'exposer les œuvres dans de bonnes conditions de température et d'hygrométrie. Ainsi deux problèmes se présentent-ils. D'une part, seule une petite partie de la collection très riche est exposée. D'autre part, le musée se prive d'expositions temporaires venant d'autres villes suisses ou d'autres pays. L'exploitation du musée n'est donc pas optimale.

Les motionnaires pensent qu'une rénovation sérieuse est nécessaire. Ils mentionnent un projet de rénovation totale qui a été proposé suite à un concours d'architecture il y a quelques années, le projet Jean Nouvel. Celui-ci modifie l'architecture existante et coûterait entre 60 et 100 millions de francs. Les motionnaires affirment que la population n'accepterait pas ce projet si un référendum était lancé. Il est utile de prendre connaissance de ce projet, mais l'objet principal de cette motion reste la rénovation du musée.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il doit s'agir d'un lifting ou d'une rénovation. Les motionnaires répondent qu'il faut une remise en état et une amélioration de la climatisation. Il doit s'agir d'une mise en conformité plus que d'un lifting, afin que le musée devienne vraiment opérationnel.

Un commissaire demande quelle est la surface à rénover. Un motionnaire répond que les salles vides sont nombreuses.

Une commissaire demande pourquoi un concours d'architecture a eu lieu. La volonté de rénover le musée allait-elle plus loin qu'un simple lifting à l'époque du projet Nouvel?

Les motionnaires estiment que plus le concept à imaginer est global, plus l'attractivité augmente. De plus, les proportions d'œuvres en stock sont telles qu'il fallait une extension de la surface d'exposition.

Un commissaire demande si les travaux doivent être effectués à l'extérieur et à l'intérieur en même temps. Un motionnaire déclare qu'il faut remettre en état l'outil et cela en faisant tout ensemble.

La présidente propose les auditions de M. Patrice Mugny, de M. Christian Ferrazino et de M. César Menz, directeur des Musées d'art et d'histoire, ce que la commission unanime approuve avec enthousiasme.

Séance du 22 janvier 2004

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, de M. Cäsar Menz, directeur des Musées d'art et d'histoire, de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et de M. José Borella, adjoint technique

La présidente rappelle que la commission devait recevoir d'abord M. Mugny et ses services, puis M. Ferrazino; cependant, ce dernier s'est désisté et a chargé M. Ruffieux de le remplacer. Celui-ci vient présenter le dossier en même temps que M. Mugny.

Audition de M. Mugny

M. Mugny explique que la rénovation du MAH se focalise sur trois axes principaux. Tout d'abord, des travaux dans le couloir central sont indispensables, car du plâtre tombe sur les visiteurs et les employés sans que cela ne présente un danger en tant que tel. Ensuite, la conservation des œuvres nécessite de meilleures conditions climatiques. Enfin, il faut remettre en état de nombreux locaux devenus vides suite au déménagement de bureaux à l'école des Casemates.

En ce qui concerne le projet Nouvel, coûtant environ 80 millions de francs, prévoyant une extension des surfaces d'exposition et un restaurant panoramique, M. Mugny indique qu'il avait été abandonné, car d'autres projets étaient en discussion ou en cours de réalisation à ce moment. Le public n'aurait pas accepté ce nouvel investissement.

Le magistrat expose qu'actuellement la politique culturelle en matière de musées se dirige vers différents projets mis sur pied afin d'animer le MAH et les différents lieux qui lui sont associés, comme la Maison Tavel, le Musée d'histoire des sciences ou le Musée Rath. Ainsi, l'extension de collaborations et d'interactions entre les différents musées est plus abordable qu'une extension des surfaces d'exposition.

L'avenir des MAH réside dans des projets tels que celui d'un Musée de la science plus dynamique ou celui d'une rencontre entre artistes locaux avec le public genevois durant une quinzaine dans les MAH.

Pour conclure, M. Mugny souhaite que les rénovations mentionnées au début de son audition soient effectuées. Elles le seront sûrement en deux étapes.

Audition de M. Menz

M. Menz explique que le MAH a été conçu en 1910 par M. Marc Camoletti, un architecte genevois. L'état actuel du bâtiment impose la restauration de plu-

sieurs éléments. Le directeur des MAH explique que les façades sont sales, que les sculptures extérieures tombent en ruine et présentent un danger pour les piétons, que les grilles de protection sont rouillées et que la porte d'entrée provoque des courants d'air dégradant les conditions climatiques et inconfortant tant le personnel que les visiteurs. Les normes de sécurité pour la conservation des œuvres d'art stipulent que le taux d'humidité doit être de 40 à 50% et que la température doit se trouver entre 18 et 20°C. Or, cet été, il a fait entre 32 et 35°C à l'intérieur du musée; le personnel a dû être retiré. De plus, les fenêtres ne se ferment pas et le taux d'humidité est donc souvent entre 20 et 25%. Il a fallu, par exemple, sauver *La Pêche miraculeuse* de Konrad Witz en plaçant des vitres de protection.

Selon M. Menz, l'architecture du MAH présentait, lors de sa création, une harmonie voulue par M. Camoletti entre le contenu et le contenant. Ainsi, dans les grandes salles, les sculptures bénéficiaient d'un éclairage latéral naturel et les vases grecs étaient exposés dans des pièces recouvertes de mosaïques pompéiennes. Le bâtiment a des qualités architecturales incontestables. Il est d'inspiration Petit Palais, architecture parisienne, et pas très avant-gardiste.

M. Menz expose ensuite le contenu des trois collections du MAH: premièrement, les beaux-arts, deuxième collection de Suisse après celle de Bâle; deuxièmement, l'archéologie locale, régionale, mais aussi égyptienne, romaine et grecque, plus grande collection de Suisse dans le domaine avec 40 000 pièces, et, troisièmement, les arts appliqués. Seuls 6% de ces richesses sont exposés. Par exemple, sur environ 6000 tableaux, seuls 400 à 500 sont exposés.

Le directeur des MAH explique qu'il existe des promesses de dons en faveur du musée et qu'il faut donc trouver des espaces. Par ailleurs, les expositions temporaires posent problème, car les conditions climatiques ne sont pas bonnes. Il faut toujours mettre des humidificateurs dans les salles, ce qui génère des coûts supplémentaires et du gaspillage sur le plan énergétique.

La fréquentation du MAH était de 130 000 visiteurs en 1994 et de 210 000 visiteurs en 2003. Le musée joue un rôle culturel, éducatif et économique du point de vue touristique.

En 1998, un plan directeur (cf. annexe 1) a été conçu, car une nouvelle muséographie s'imposait et l'avenir devait être préparé. Ce plan fait l'état des lieux du musée et comporte différents objectifs comme renforcer le rôle du grand musée et remettre en valeur l'architecture extérieure et intérieure. Il demande également de réaliser l'extension maximale des espaces intérieurs d'exposition, tout en respectant la destination originelle des étages, de tenir compte des besoins des expositions temporaires et de développer l'aspect éducatif du musée.

M. Menz expose que le début de l'application du plan directeur s'est traduit par l'affectation de bureaux, de laboratoires et d'ateliers de restauration à l'école des Casemates, cela permettant de gagner 1500 m², soit 22% de la surface du musée. Une nouvelle présentation des œuvres respectant l'architecture de M. Camoletti fait également partie de cette démarche. Actuellement, la présentation des collections occupe 6800 m². Le but n'est pas de reconstituer le musée tel qu'il était en 1910, mais de le réactualiser et de lui donner une nouvelle attractivité. Il est important d'en faire un lieu convivial, de communication et de rencontres.

M. Mugny rajoute que le Musée d'art et d'histoire est le musée principal, mais qu'il y a également, entre autres, le Cabinet des estampes, la Maison Tavel, le Musée d'histoire des sciences, le Musée de l'horlogerie et le Musée Rath qui font partie des MAH. De plus, le MAH participe à la Fête de la musique et effectue tout un travail d'ouverture au public.

Questions des commissaires

Une commissaire demande comment les travaux vont être organisés. M. Ruffieux répond que le Conseil administratif a pris la décision de mener à bien deux étapes de rénovation et de demander un crédit d'étude. Dans une première étape, les travaux importants comprennent la construction d'un sas intermédiaire à l'entrée, la rénovation et la peinture de la façade des grands escaliers intérieurs. La deuxième étape inclut la rénovation de la façade extérieure, du sol, des murs et du plafond, le rafraîchissement de la peinture des fenêtres et l'installation d'un système climatique approprié. La remise en état des salles laissées vacantes suite au déménagement du personnel administratif aux Casemates est également prévue, afin qu'elles puissent accueillir des œuvres dans de bonnes conditions.

Une commissaire demande si les 22% d'espace libéré sont suffisants selon le plan directeur du MAH. M. Menz explique que le musée aimerait multiplier les surfaces d'exposition, mais qu'il se satisfait de la libération d'espaces existants grâce au déplacement des bureaux à l'école des Casemates. Il existe une proposition pour recouvrir la cour intérieure. Cependant, le directeur des MAH affirme que l'accent est mis sur la convivialité et l'attractivité du lieu ainsi que sur une augmentation de la muséographie.

Une autre commissaire s'interroge sur l'utilisation et la mise en évidence de la richesse des collections. M. Menz répond que les collections des MAH comptent environ un million d'objets dont la majorité se trouve dans des dépôts. Etant donné que la volonté des MAH n'est pas de constituer un grenier, des expositions sont organisées sur les points forts des différentes collections.

Un commissaire interpelle le directeur des MAH au sujet des emprunts et des prêts d'œuvres à d'autres musées. Il demande si ce réseau fonctionne bien.

M. Menz répond que les conditions climatiques posent problème, mais que les musées prêtent malgré tout des œuvres. M. Mugny affirme que des milliers d'échanges sont conclus chaque année.

Audition de M. Ruffieux

M. Ruffieux explique que, en 2010, le MAH fêtera son centenaire. Cet événement a également motivé l'agrandissement et la restauration du musée. Un crédit de 230 000 francs, voté par le Conseil municipal le 10 février 1998, a permis de lancer une procédure pour l'octroi d'un mandat d'architecte. Un appel d'offres a été publié dans la *Feuille d'avis officielle*. Sur les 34 concurrents inscrits, le jury a sélectionné 5 équipes. Afin de rendre un projet valable, celles-ci ont reçu le plan directeur du MAH et ont chacune été rencontrée individuellement, afin qu'elles puissent poser toutes les questions nécessaires pour mener à bien leur tâche.

C'est le projet des architectes associés Jean Nouvel-Jucker MRH et Diserens-Von Kaenel (ci-après projet Nouvel) qui a finalement été retenu, car il était le plus convaincant aux yeux du jury et il respectait le bâtiment de 1910.

M. Ruffieux et M. Borella présentent alors visuellement le projet Nouvel à la commission.

Après cette présentation, la commission demande à M. Ruffieux de lui faire parvenir un document contenant un bref historique de la procédure d'appel d'offres et un descriptif succinct du projet de rénovation Nouvel du MAH (cf. annexe 2).

Questions des commissaires

Une commissaire demande à M. Mugny si le projet Nouvel est à l'ordre du jour. M. Mugny répond qu'il n'est pas d'actualité. Le projet n'a pas été rediscuté lors de la nouvelle législature. Il était jugé «bon» et il sera peut-être un jour réalisé.

Un commissaire demande quelle est la durée du contrat moral avec M. Nouvel et le bureau d'architectes. M. Ruffieux répond que le contrat moral reste valable tant qu'il n'y a pas eu une décision clairement prise de faire un projet totalement différent de celui présenté. Par ailleurs, M. Ruffieux précise que le projet de M. Nouvel serait réalisable en plusieurs étapes. D'abord, on s'occuperait de la rénovation de la cour qui, quand elle serait terminée, libérerait de l'espace où l'on pourrait organiser des expositions et ainsi fermer le reste du bâtiment. De ce fait, on pourrait procéder aux travaux de réfection. M. Ruffieux remarque qu'actuellement le Conseil administratif veut l'inverse de cela, soit d'abord rénover le musée actuel et, ensuite, voir s'il convient de réaliser des surfaces nouvelles. Cela dit,

M. Ruffieux confirme que l'intention du Conseil administratif est de garder l'équipe gagnante mandatée et de travailler avec elle.

Un commissaire demande si une estimation des coûts des travaux a été faite. M. Ruffieux répond qu'il ne connaît qu'une estimation globale des travaux, soit environ 70 millions de francs pour les travaux eux-mêmes et 10 millions de francs pour les divers frais.

Un premier commissaire demande si on entrepose une partie des œuvres dans le MAH et un deuxième demande quelles sont les conditions climatiques du stockage. M. Menz répond qu'il n'y a plus de dépôt au musée, car les conditions déplorable rendaient le stockage impossible. Les MAH possèdent des dépôts en dehors du bâtiment principal, par exemple à l'école Le-Corbusier.

Un commissaire demande quel a été le cahier des charges du mandat. M. Ruffieux répond qu'il fallait notamment mettre en valeur la cour intérieure. Le projet Nouvel allait plus loin qu'une simple restauration de la cour; il en faisait une véritable extension du MAH.

Un commissaire demande s'il a été question de faire un niveau souterrain afin de résoudre le problème du manque de surfaces. M. Ruffieux rappelle les discussions houleuses survenues autour de la promenade de l'Observatoire et de l'utilisation abusive des sous-sols.

Un commissaire demande quelle était la durée des travaux prévue pour réaliser le projet Nouvel. M. Ruffieux répond que quatre ans auraient été nécessaires. Ce même commissaire demande si la fermeture du MAH était prévue afin de mener à bien les travaux. M. Menz répond que ces derniers auraient d'abord commencé par la cour intérieure, afin que le bâtiment principal reste accessible au public. Puis, lorsque ces travaux auraient été terminés, il aurait été procédé inversement.

Un commissaire demande alors quels seront les horaires du musée lors de sa rénovation, telle qu'elle est envisagée à présent. M. Ruffieux répond qu'en ce qui concerne les travaux extérieurs (enveloppe et fenêtres) ils ne supposent pas la fermeture du musée. Par contre, lorsqu'une salle sera restaurée, il est évident que celle-ci sera fermée au public. Une planification des travaux reste à faire.

Un commissaire demande si le fait d'exécuter les deux premières étapes du plan directeur permettrait, par la suite, la réalisation du projet Nouvel et si des parties déjà restaurées devraient l'être à nouveau. M. Ruffieux répond que cela aurait bien entendu une incidence. M. Borella souligne que, du point de vue technique, il n'est pas exclu que l'on fasse deux fois la même chose. M. Ruffieux ajoute que la mise en œuvre du projet Nouvel sera toujours possible. Lorsque le crédit d'étude sera voté, il sera demandé de tenir compte de ces problèmes-là.

Un commissaire demande s'il est prévu de garder les mêmes mandataires pour exécuter les deux étapes des travaux. Il pense que cela permettrait de résoudre une partie des problèmes de juxtaposition des travaux. M. Ruffieux répond que le Conseil administratif a donné son accord pour poursuivre le mandat avec l'équipe lauréate.

Une commissaire demande en quoi le projet Nouvel a fait la différence lors du choix du jury. M. Ruffieux répond que les experts, unanimes, ont été séduits par la philosophie qui sous-tendait le projet Nouvel. Les autres projets présentés proposaient également de bonnes solutions mais ne «décollaient» pas. Par ailleurs, pour fêter le centenaire du musée, il était impératif de créer l'enthousiasme. M. Menz ajoute que l'architecture du projet Nouvel était attrayante.

Discussion

Comme la commission a pu l'entendre durant l'audition des différents intervenants, une commissaire remarque que les différents services sont en train de travailler sur le problème de la rénovation du MAH telle qu'elle est demandée dans le texte de la motion. Ainsi, le Conseil administratif se dirige également dans cette direction, car il va bientôt faire une demande de crédit sur ce sujet. L'objectif de la motion est d'ores et déjà atteint, puisque deux étapes de travaux sont envisagées et que le projet Nouvel a été présenté aux commissaires des arts et de la culture.

Un commissaire rappelle qu'il avait été évoqué en commission la possibilité de faire une séance au MAH. Il y tient toujours, afin d'avoir une réelle prise de conscience de l'état du bâtiment et de mieux comprendre les enjeux. Il s'interroge sur l'urgence de l'intervention à effectuer et se demande si un engagement plus décisif est envisageable.

La proposition de tenir une séance au MAH et de le visiter pour se rendre compte de son état est acceptée à l'unanimité des membres présents (1 T, 1 AdG/SI, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 3 UDC).

Séance du 12 février 2004

Visite de la commission au Musée d'art et d'histoire

Discussion

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique qu'après cette visite sa vision de l'état du MAH est différente de ce qu'il imaginait.

Une commissaire libérale propose d'amender la motion en remplaçant les deux invites actuelles par:

«(...) de lui proposer un crédit en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse du bâtiment, dans le cadre d'une étape de la réalisation du projet lauréat du concours d'architecture relatif au MAH.»

Selon elle, cette proposition permet de clarifier le débat au sein de la commission et de présenter au Conseil municipal un projet plus déterminé.

Une commissaire socialiste explique que son groupe ne pourra pas soutenir un amendement de cet ordre car, bien que le projet Nouvel soit beau, son coût est néanmoins considérable. De plus, ce projet-ci n'est pas une priorité culturelle pour le Parti socialiste, contrairement au nouveau Musée d'ethnographie, à l'Alhambra ou à la Maison de la danse, entre autres. Le Parti socialiste a été sensibilisé à l'idée d'améliorer la structure et la qualité du MAH et soutient les rénovations nécessaires (tapisserie, éclairage, électricité, etc.). Aller au-delà de ces améliorations appartient à un autre débat. Finalement, la représentante socialiste rappelle que la motion ne concerne que des travaux urgents et non la réalisation du projet Nouvel. Elle soutiendrait un amendement concernant une remise en état respectueuse du bâtiment et une meilleure mise en valeur du MAH qui devront tenir compte d'un éventuel projet à réaliser.

Une commissaire Verte remarque que la motion ne coïncide pas forcément avec la réalité. Elle s'attendait à un état plus désastreux, alors que, lors de la visite, M. Menz a insisté sur la mise en valeur du musée. Sa première réaction est de refuser l'amendement libéral, car le projet Nouvel est trop cher.

La position de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants rejoint celle des Verts et des socialistes. La commissaire concernée pense qu'on ne peut pas imaginer un projet modifiant le musée définitivement, alors qu'une rénovation est demandée dans l'urgence. De plus, cette rénovation ne peut pas être subordonnée à un projet plus coûteux.

La commissaire libérale répond que les rénovations envisagées pourraient être une première étape du projet Nouvel. Elle fait remarquer que le MAH fait actuellement du bricolage et que c'est dommage. Elle souligne en outre le fait que des privés ont permis la rénovation de certaines salles. Selon elle, il est impératif d'améliorer la structure. L'amendement proposé appuie une idée globale de rénovation et concrétise la première étape d'un véritable projet d'architecture.

Une autre représentante libérale s'étonne que l'on veuille enterrer le projet Nouvel, alors qu'un lauréat pour le concours de rénovation du musée a été désigné il y a déjà longtemps. Elle admet que le coût est élevé, mais ajoute que ce dernier comprend des travaux d'urgence et des améliorations muséographiques. Elle s'interroge, par ailleurs, sur le plan financier du projet Nouvel et sur une éventuelle participation financière de la Confédération et du Canton.

Un commissaire socialiste explique que les travaux urgents doivent rendre possibles les conditions de visite et de sécurité. Il souligne toutefois que ces rénovations ne doivent pas obérer une éventuelle extension future du musée. Le représentant socialiste n'est pas prêt à voter le projet Nouvel.

La représentante radicale remarque que le musée n'est pas si endommagé. D'après elle, il faut mettre en valeur les collections, avoir une vision d'ensemble et arrêter le bricolage. Elle soutient l'amendement libéral.

La première commissaire libérale aimerait connaître le coût de chaque étape du projet Nouvel. Il lui semble qu'il coûte globalement entre 35 et 40 millions de francs, mais que, suite à l'intervention du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui a ajouté des travaux supplémentaires au projet initial, le projet atteint un coût de 80 millions de francs. Elle souhaite donc connaître la nature de ces ajouts, savoir s'ils sont nécessaires et savoir s'ils sont urgents.

Le commissaire démocrate-chrétien fait remarquer aux commissaires qui trouvent que le musée ne nécessite pas, à première vue, autant de travaux de rénovation que cela, que la plupart des réfections nécessaires sont techniques et, de ce fait, cachées (par exemple le chauffage, l'électricité, etc.). Il ne faut donc pas les sous-estimer.

Une commissaire socialiste acquiesce et rappelle que, effectivement, la rénovation du musée ne comprend pas seulement quelques murs à recrépir mais toute l'infrastructure technique à refaire. Par ailleurs, elle rejoint la représentante libérale sur la nécessité d'avoir une explication financière du projet lauréat. Elle pense que, si des travaux d'urgence doivent être votés, il faut le faire rapidement, en veillant à ce qu'ils n'obèrent pas un autre projet. Elle trouve que le rôle de la commission est également de savoir répondre aux demandes et aux besoins des gens qui travaillent au MAH.

Une commissaire libérale rappelle, par ailleurs, que le secteur privé a déjà contribué à certains travaux dans le MAH. Elle aimerait connaître le montant investi par ces privés et avoir une liste des dernières donations importantes qui ont été faites au musée.

Les réponses à ces questions sont fournies par M. Mugny dans un courrier du 9 mars 2004 adressé à la commission. Le MAH reçoit chaque année un soutien financier de la part des privés, soit sous forme de sponsoring, soit sous forme de mécénat, de 600 000 à 700 000 francs. En ce qui concerne les dernières donations importantes, voici celles qui ont été reçues par le MAH:

1. Fondation Garengo (créée par Ernst et Lucie Schmidheiny): 22 peintures à l'huile (Hodler, Sisley, Monet, Van Gogh, Goya, Brueghel de Velours), trois dessins et une pièce de céramique.

2. Donation d'une collection de plus de 1000 monnaies représentant la production monétaire républicaine romaine (280 av. J.-C. jusqu'au principat d'Auguste en 43).
3. Divers dépôts très importants de la Fondation Prevost: œuvres de Courbet, Liotard et Corot.
4. 450 objets déposés par l'Association Hellas et Roma: collection de M^{me} I. Jucker (miroirs étrusques en bronze), collection de M^{me} S. T. (antiquités méditerranéennes).

De plus, deux collections ont été léguées au MAH:

1. Collection Varenne: 50 tableaux, sculptures et dessins d'art moderne ainsi qu'un ensemble de meubles du XVIII^e siècle.
2. Une très importante collection d'art byzantin d'environ 746 objets.

La commission décide de revoir M. Ruffieux pour obtenir des précisions financières sur le projet Nouvel.

Séance du 18 mars 2004

Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions

M. Ruffieux explique que, à l'époque, dans le cadre du concours, l'idée était un tout, soit la transformation du MAH et sa rénovation. Il y avait même une volonté de fermer le musée durant un certain temps et d'en déménager le contenu afin de pouvoir en refaire l'intérieur. Le projet Nouvel aurait coûté, à plus ou moins 25%, 68 millions de francs pour les travaux, 1,3 million de francs pour le déménagement, 3,1 millions de francs pour les prestations du maître de l'ouvrage et 5,1 millions de francs pour les intérêts intercalaires, soit un total d'environ 78 millions de francs. Par ailleurs, M. Ruffieux souligne le fait que la partie des rénovations ne se serait faite qu'après la réalisation du projet Nouvel lui-même. Il explique que l'on s'est arrêté au stade de l'avant-projet.

Par la suite, le Conseil administratif a demandé d'examiner une autre variante, soit de rénover d'abord le musée – cela étant devenu une priorité – et de laisser, ensuite, la possibilité de construire une extension du musée dans la cour intérieure.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas uniquement de refaire la peinture. Beaucoup de problèmes liés au maintien d'un climat adéquat, par exemple, doivent être définitivement réglés. Des travaux doivent être effectués au niveau de l'enveloppe. Il faut installer des fenêtres étanches, nettoyer la façade, refaire la climatisation et

l'électricité. M. Ruffieux note que le projet est assez important pour nécessiter un crédit d'étude. Le département souhaite travailler avec les architectes qui ont gagné le concours lancé par la Ville.

Questions des commissaires

Un commissaire explique que la motion M-405 lui semblait au départ inutile, dans la mesure où l'on pensait que le Conseil administratif prendrait en charge «les coups de pinceau» devant être effectués de façon urgente, avec ou sans motion. Le Conseil administratif a avancé et, aujourd'hui, cette motion ne correspond plus à la réalité. Ce commissaire demande à M. Ruffieux quel type d'amendement devrait être ajouté à la motion pour qu'elle aille dans le sens du Conseil administratif et si un crédit d'étude est nécessaire. M. Ruffieux répond qu'effectivement un crédit d'étude serait souhaitable, afin de rénover les parties essentielles du bâtiment en préservant l'avenir. Cela comprendrait l'enveloppe et l'infrastructure intérieure (climatisation, électricité, etc.), entre autres.

Une autre commissaire remarque que, récemment, le MAH s'est prolongé avec les Casemates. Elle se demande si cet endroit pourrait devenir lui-même un espace muséal et, lors de la rénovation du MAH, être utilisé comme tel. Par ailleurs, elle souligne qu'il serait intéressant de connaître la faisabilité des étapes dans le projet Nouvel, afin notamment de ne pas faire les travaux à double. M. Ruffieux répond que la destination des Casemates est tout autre. En effet, ce sont les services administratifs et scientifiques du musée qui ont été regroupés et qui y travaillent dorénavant. Il n'a jamais été question d'y organiser des expositions. De plus, le fait de déménager certains services dans ce lieu a permis de libérer différents espaces qui pourront, quant à eux, servir de salles d'exposition et qui, dans le cadre de la rénovation du MAH, serviront de rocares lorsque des travaux débiteront.

Un commissaire demande si le coût des travaux totaux par étape ainsi qu'une estimation du coût d'une intervention unique sont connus.

M. Ruffieux répond qu'il ne peut que donner une vision financière globale du projet. Il précise qu'aucune étude n'a été faite pour séparer les différentes étapes, mais que ce sera la première chose à faire avec les architectes. Tout ce qu'il peut dire, c'est que le coût des rénovations atteindrait les 15 millions de francs. Ce même commissaire demande si cette somme serait déduite du coût du projet Nouvel. M. Ruffieux répond que cela serait le cas en partie seulement.

Discussion

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose d'amender la première invite de la façon suivante: «(...) un crédit d'étude en vue de rénover le

Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture et du gabarit du bâtiment.»

Un représentant libéral explique que, sur le fond, la commission a eu l'occasion de se convaincre de la nécessité d'effectuer différents travaux de rénovation. Ce qui semblait, au niveau de la motion, n'être que quelques coups de pinceau pour améliorer la présentation des œuvres, s'est révélé, au niveau de l'examen, être une question de sauvegarde du MAH. Ce commissaire ajoute qu'en matière de tourisme les éléments les plus porteurs sont les musées. Le directeur des MAH a parlé de collections que personne ne possède au monde, alors que beaucoup trouvent qu'il n'y a rien dans ce musée. Les musées ne doivent pas être vus comme un fardeau financier mais comme l'élément le plus visible de la culture à Genève, le plus accessible et le plus partagé. Cette motion est l'occasion de se dire que les musées sont prioritaires dans le domaine de la culture. Il pense qu'on ne peut pas seulement demander dans cette motion quelques coups de pinceau; il faut reprendre la proposition d'amendement de M. Ruffieux qui correspond à ce que tout le monde veut.

Le commissaire libéral propose ainsi l'amendement suivant: «(...) un crédit d'étude pour la rénovation des structures essentielles du MAH qui préserve l'avenir.»

Une représentante libérale ajoute que, lorsque l'on observe la vie des musées, on constate qu'il y a le contenant – notamment des architectures qui surprennent et des muséographies qui séduisent – et le contenu. Les deux aspects doivent être préservés, afin que des gens fassent la queue pour voir une exposition et qu'un retour sur investissement soit possible. Il ne faut pas oublier que cela attire des investissements de la part du secteur privé, en plus des collectivités publiques. Cet aspect d'investissement n'est pas un puits sans fond mais une vision pour le futur.

Les socialistes ont pu constater, lors de l'étude de la motion, l'état du MAH. Il nécessite non pas quelques bricolages, mais de grands travaux. Par rapport au projet Nouvel, il a été intéressant de voir à quoi il ressemblait et quel en était le coût. Néanmoins, ce projet n'est pas la priorité culturelle du Parti socialiste, contrairement au Musée d'ethnographie, par exemple. Les socialistes voteront la motion avec l'amendement de l'Union démocratique du centre proposant un crédit d'étude. Par ailleurs, ils proposent de supprimer la seconde invite, étant donné que les résultats du concours ont été présentés et que, de ce fait, cette mention est inutile.

L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants accepte le texte tel qu'il a été judicieusement proposé par l'Union démocratique du centre. Le projet Nouvel est un projet d'envergure dont la réalisation prendra du temps, alors qu'il est urgent de procéder à certains travaux et c'est ce qui prévaut pour ce parti.

Les Verts se rallient à la motion telle qu'elle est, avec l'amendement proposé par l'Union démocratique du centre.

Le Parti radical rejoint l'amendement du Parti libéral. Néanmoins, il souhaiterait que soit précisée la mention du crédit d'étude fractionné par rapport au projet d'étude. Il propose donc l'amendement suivant: «(...) un crédit d'étude pour rénover les structures essentielles du MAH en préservant l'avenir et en prenant en compte le projet Nouvel par étape.»

Le représentant libéral se rallie à cet amendement et renonce au sien.

Le Parti du travail accepte l'amendement de l'Union démocratique du centre et votera la motion telle qu'elle a été proposée. Le projet Nouvel n'est pas une priorité absolue.

Le Parti démocrate-chrétien soutient cette motion pour les différentes raisons déjà évoquées. Par ailleurs, il rejoint les propos des représentants libéraux. En effet, il constate qu'à Genève il existe la tradition de la culture institutionnelle. Le MAH est un bâtiment unique et les musées de la Ville rayonnent au-delà de Genève, bien plus que certaines manifestations, peut-être plus importantes, mais seulement destinées, par exemple, aux habitants d'un quartier. Les musées sont un besoin.

Le Parti socialiste ajoute qu'il a également comme priorité de faire du MAH un bel objet pour lequel les gens feraient la queue. S'il ne va pas plus avant, c'est pour une question de priorité dans cette législature. Le parti a clairement annoncé qu'il soutiendrait les projets de la Nouvelle Comédie, de la Maison de la danse ainsi que du Musée d'ethnographie, dont le coût total s'élèvera déjà à plusieurs millions. Le projet Nouvel est magnifique et il faudrait le faire; mais, pour l'instant, le Parti socialiste ne sera d'accord que pour les 15 millions de francs de rénovation, s'ils sont nécessaires pour sauver le musée.

Le commissaire libéral s'étonne des prises de position de la gauche pour qui il semble exister un antagonisme entre le MAH et le Musée d'ethnographie, alors qu'il n'y en a pas. Il pense que tout le monde est d'accord de dire qu'il n'y a pas de débat autour de ce dernier, car le projet avance. Ce n'est pas le cas du MAH et il faut le sauver. L'amendement que les libéraux et les radicaux ont proposé demande qu'une vision finale du projet existe et qu'elle soit éventuellement celle du projet Nouvel.

Vote

Au vote, l'amendement proposé par le Parti radical et par le Parti libéral: «(...) un crédit d'étude pour rénover les structures essentielles du MAH en pré-

servant l'avenir et en prenant en compte le projet Nouvel par étape», est refusé par 8 non (2 S, 2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI, 1 UDC) contre 6 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 1 UDC) et 1 abstention (S).

L'amendement proposé par l'Union démocratique du centre et la proposition du Parti socialiste de supprimer la deuxième invite: «(...) un crédit d'étude en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture et du gabarit du bâtiment» sont acceptés par 9 oui (3 S, 1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 UDC) contre 6 non (3 L, 1 R, 1 DC, 1 UDC).

Un commissaire socialiste n'est pas satisfait du mot «gabarit». Il explique qu'il avait été envisagé de ne pas toucher à l'aspect visuel du musée, bien que l'on eût pu néanmoins toucher au gabarit. Si l'on est puriste, il pense que cela pourrait poser problème.

Une commissaire libérale ajoute que le gabarit ne concerne pas que le bâtiment, mais également la cour intérieure. Si, d'aventure, il se révélait que le musée ait besoin d'y construire des étages, comme prévu dans le projet Nouvel, cela pourrait ne pas se faire. Elle pense qu'il serait dommage de se restreindre. Elle propose donc de voter l'amendement tel qu'il a été proposé mais sans le mot «gabarit».

L'amendement suivant: «(...) un crédit d'étude en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture du bâtiment», est mis aux voix et est accepté par 10 oui (1 T, 1 AdG/SI, 2 S, 2 UDC, 3 L, 1 DC) contre 2 non (Ve) et 3 abstentions (1 S, 1 AdG/SI, 1 R).

La motion M-405 amendée est mise aux voix dans son ensemble. Elle est acceptée par 12 oui (3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 2 UDC, 3 L, 1 DC) contre 2 non (Ve) et 1 abstention (R).

Dès lors, arrivée au terme de ses travaux, la commission des arts et de la culture recommande au Conseil municipal d'accepter la motion M-405 amendée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer un crédit d'étude en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture du bâtiment.

PLAN DIRECTEUR DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE

1 PROGRAMME

Le plan directeur vise à:

renforcer le rôle du grand musée dans l'économie des musées genevois, publics ou privés,

remettre en valeur, à l'intérieur comme à l'extérieur, le bel exemple d'architecture beaux-arts qu'il constitue (le meilleur à Genève parmi les édifices publics),

à l'intérieur même de ses murs, réaliser l'extension maximale des espaces d'exposition (extension désormais possible par le transfert des bureaux et des ateliers dans le bâtiment des Casemates), tout en respectant la destination originelle des étages (p. ex. les galeries beaux-arts restent des galeries beaux-arts) et en réexaminant la pertinence des transformations effectuées au cours du temps,

trouver ou retrouver une adéquation entre collections et espaces d'exposition,

tenir compte de l'accroissement des collections,

tenir compte des besoins des expositions temporaires (grandes expositions dans une salle aménagée à cet effet et expositions-dossier dans chacun des trois départements)

tenir compte des nouvelles attentes du public sur le plan du confort visuel, du confort physique, de l'intérêt de la visite dans un grand musée,

développer les moyens et les équipements nécessaires aux activités pédagogiques, à la sensibilisation du public (de tous âges) aux oeuvres, à l'accès aux informations scientifiques sur les collections, leur intérêt et leur histoire,

tenir compte des animations et des événements en relation avec les activités du musée: conférences, projection de films, concerts, réceptions, vernissages, etc.,

développer les zones de services et de détente: loge de l'huissier à l'entrée principale, vestiaires pour les visiteurs, toilettes; améliorer l'infrastructure de la cafétéria-restaurant du musée, notamment la cuisine,

améliorer les conditions de travail dans le bâtiment, notamment dans le secteur technique du "passage à voitures",

en outre, étudier la possibilité de construire un dépôt de sécurité pour les collections sous la cour du bâtiment des Casemates ou du MAH,

et également, étudier les possibilités de couvrir la cour du musée, tout en prévoyant des dispositifs d'ouverture en été.

A l'évidence et par définition, le plan directeur est global: quel que soit l'aspect sous lequel on le considère, il implique simultanément le bâtiment, les collections, le public, l'activité scientifique et institutionnelle.

Le bâtiment

Les intentions d'affectation pour chaque niveau du musée, exprimées ci-après sous forme de plans commentés, fournissent l'essentiel du programme de la présente étude.

Entrent également dans ce programme les différents installations techniques, qui aujourd'hui encore manquent, sont incomplètes ou vétustes. Il s'agit, en somme, de mettre à niveau les équipements pour la sécurité des personnes et celle des collections, pour les conditions climatiques, pour toutes les énergies et les fluides. Certains de ces points sont déjà à l'étude, voire en cours de réalisation. Toutes les possibilités et ressources visant à l'économie d'énergie doivent être envisagées.

Le bâtiment des Casemates

Il fait partie intégrante du plan directeur, mais son aménagement en vue du transfert des bureaux de la direction, de la conservation des trois départements (archéologie, arts appliqués, beaux-arts) et leurs ateliers de restauration, ainsi que ceux de l'administration, constitue un projet distinct, déjà en phase de réalisation. Il est évoqué ici pour information.

Collaborations

Le plan directeur, du premier stade de la réflexion à sa réalisation, se veut un travail d'équipe, qui rassemble et mobilise les compétences et les sensibilités des divers partenaires.

Information et communication

Le réaménagement du musée se fera par étapes; son terme est fixé à l'an 2010 (centenaire de l'inauguration du musée). Malgré les travaux, le musée reste ouvert au public et, avec les ajustements nécessaires, le programme d'expositions temporaires sera maintenu.

Il est important que le public et la population genevoise sachent dans quel but les travaux sont entrepris, soient au courant de l'avancement des travaux, visitent ce qu'il y a de nouveau, etc. L'information permanente a une fonction capitale dans la réalisation du plan directeur. Dire ce que l'on fait et où l'on va est également important pour les personnes et les groupes qui soutiennent le musée et ses activités, les donateurs, les institutions et les partenaires scientifiques avec qui nous allons collaborer étroitement (p. ex. le Bureau cantonal d'archéologie ou l'Université). C'est dans la mesure où nous saurons informer et expliquer que l'on pourra convaincre du bien-fondé de nos projets et rallier des forces en vue de leur réalisation.

2 OBJECTIFS POUR UN CENTENAIRE EN 2010

Le plan directeur définit ce que sera le Musée d'art et d'histoire en 2010 et le moyen d'y parvenir en tenant compte des objectifs suivants:

2.1 MUSEE ET PATRIMOINE

AUGMENTER LES SURFACES D'EXPOSITION ET VALORISER LES COLLECTIONS PAR UNE PRESENTATION PLUS LARGE ET AMELIOREE

- UTILISER DE MANIERE OPTIMALE LES ESPACES DISPONIBLES
- HARMONISER ARCHITECTURE ET PRESENTATION DES COLLECTIONS
- REDONNER UNE LECTURE CLAIRE DES COLLECTIONS
- PRENDRE EN COMPTE L'ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS
- ETUDIER LA CREATION D'UN DEPOT EN SOSUS-SOL SOIT DANS LA COUR DU MUSEE, SOIT DANS LA COUR DES CASEMATES
- ETUDIER LA POSSIBILITE D'UNE COUVERTURE DE LA COUR DU MUSEE

AMELIORER LES CONDITIONS DE CONSERVATION

- RESERVER DES ESPACES DE TRAVAIL POUR LA GESTION TECHNIQUE DES COLLECTIONS
- REMETTRE A NIVEAU LES CONDITIONS TECHNOLOGIQUES DE CONSERVATION (climatisation, éclairage, sécurité, etc.)
- CREER UN ABRI DE PROTECTION DES BIENS CULTURELS SOUS LA COUR

2.2 LE MUSEE ET SON PUBLIC

DEVELOPPER DES ESPACES DEVOLUS AUX ACTIVITES TEMPORAIRES

- CREER DES ESPACES POUR LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES
- DEFINIR ET AMENAGER DES ESPACES D'ANIMATION: concerts, conférences, spectacles, vie sociale

AMELIORER LE CONFORT DES VISITEURS

- DEFINIR DES ESPACES D'ACCUEIL ET DE REPOS
- AMELIORER LA CIRCULATION, L'INFORMATION ET LA SIGNALIETIQUE INTERNES
- METTRE A LA DISPOSITION DES VISITEURS LES COMMODITES QU'IL ATTEND D'UN MUSEE: librairie, cafétéria, sanitaires, etc.

2.3 LE MUSEE DANS LA VILLE

REDONNER AU BATIMENT UNE ALLURE DIGNE DE SON CONTENU ET DE SES ACTIVITES

- RENOVER SES FACADES
- LE REMETTRE EN VALEUR PAR UN ECLAIRAGE ADEQUAT
- AMELIORER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

DONNER AU BATIMENT LA PLACE QUI LUI REVIENT DANS LA VILLE

- FACILITER SON REPERAGE PAR UNE SIGNALISATION URBAINE ADEQUATE
- INSCRIRE LE MUSEE DANS LES ITINERAIRES CULTURELS ET PIETONNIERS



Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
SERVICE D'ARCHITECTURE

**Bref historique de la procédure d'appel d'offres
et descriptif succinct du projet de rénovation du MAH
du bureau Nouvel-Jucker-Diserens-Von Kaenel**

C'est sur la base du plan directeur du musée d'art et d'histoire de février 1999 ainsi qu'à la faveur d'un crédit d'attribution de préétude de 230'000 francs voté par le Conseil municipal le 10 février 1998, que le service d'architecture a lancé une procédure sélective à deux tours pour l'octroi du mandat d'architecte. Cette procédure s'est tenue entre octobre 1998 et novembre 1999. Au premier tour, 34 candidats ont proposé leurs services. Le comité d'expert en a retenu cinq, à qui il a été demandé une esquisse de projet d'interprétation du plan directeur, ainsi qu'une proposition de mode de calcul d'honoraires. Au terme de ses délibérations, le comité d'experts désignait les architectes associés Jean Nouvel Jucker MRH et Diserens Von Kaenel.

Les études ont débuté aussitôt et ont débouché sur un avant-projet avec estimation à plus ou moins 25% en mai 2001.

Le plan directeur définit ainsi les objectifs du développement du musée dans la perspective de son centième anniversaire en 2010 :

- reconsidérer la place du grand musée et renforcer son rôle dans l'économie des musées genevois, publics ou privés.
- réhabiliter le bel exemple d'architecture « beaux-arts » qu'il constitue et le mettre en valeur à l'intérieur comme à l'extérieur.
- maîtriser l'extension des surfaces d'exposition rendue possible par le transfert des bureaux et des ateliers dans le « bâtiment des Casemates ».
- retrouver une adéquation entre espaces et collections.
- tenir compte de l'accroissement des collections.
- tenir compte des besoins des expositions temporaires.
- tenir compte des nouvelles attentes du public sur le plan du confort visuel, du confort physique, de l'intérêt de la visite dans un grand musée.
- développer les possibilités et les moyens de sensibiliser le public de tous les âges aux oeuvres et aux collections.

Dans le rapport qui accompagnait le dossier des lauréats, l'architecte Jean Nouvel s'exprimait ainsi au sujet des choix architecturaux qui avaient guidé l'esquisse rendue :

1. *Montrer la beauté de l'architecture Beaux Arts du XIXème siècle. C'est un monument historique. Au plus près de sa vérité historique, conservons-le, bichonnons-le. Dans ses détails, fenêtres, portes, sols. Soyons fiers de lui !*
2. *Conquérir un statut urbain en relation avec l'ambition de son créateur. Ce qui veut dire changer la relation au parc. On profitera de cette nécessité pour créer en transition avec le parc, un signe de modernité, lieu d'information, signal, vente de billets, de livres, de marchandasing artistique. Ce pavillon fait que le musée s'approprie le parc et le parc le musée.*

3. *Cultiver le contraste entre ce premier lieu d'accueil et l'accueil dans le musée lui-même. La grande surprise sera de restituer l'esprit de l'aménagement initial dans ses meubles, son vestiaire, ses lumières, ses tentures, sa scénographie sur l'histoire comme si le temps s'était arrêté, comme si, à la fin du XIXème siècle nous entrions dans ce lieu pimpant et neuf.*

Ce travail sera fait aussi dans les très belles salles de peinture avec leur éclairage zénithal. Travail sur la vérité historique, sur le décalage du temps : mais pas de nostalgie affichée, pas de patine et pas d'élévation de poussière. Refait comme au premier jour !

4. *Cultiver un deuxième contraste avec le nouveau cœur du bâtiment témoin de la culture et de l'architecture du début du nouveau siècle, acier et verre – tension et transparence – espace libéré qui découpe les façades de la cour intérieure pour leur donner plus de qualité et mieux les révéler, et qui établit un dialogue entre le XXIème et le XIXème, accentuation de la conscience du temps passé. Les salles sont grandes et lumineuses. Un lieu de communication avec une salle de conférence bien proportionnée est situé au niveau le plus bas. Les autres niveaux, à l'exception du dernier, sont idéaux pour aménager en toute liberté des expositions temporaires. Au-dessus des toits actuels : un belvédère terrasse et une cafétéria restaurant panoramique aussi "immatériels" que possible.*
5. *Faire de l'émergence lumineuse de cette architecture centrale un signe mystérieux, le nouveau pôle ainsi révélé par son programme et son expression devient attracteur. Le musée d'Art et d'Histoire redevient un lieu du Genève moderne.*

Cette ordonnance peut être appliquée en une ou plusieurs fois, mais pour être efficiente les cinq traitements sont indispensables.

En collaboration étroite avec les responsables du musée, ces prémices ont guidé la mise en place d'un véritable programme d'aménagement du bâtiment, lequel a permis la mise au point de l'avant-projet.

La construction neuve dans la cour, qui sera excavée, offrira donc quelques 3'330 mètres carrés répartis sur cinq niveaux. Ils accueilleront respectivement une salle d'exposition permanente au niveau le plus bas, deux salles d'expositions temporaires, un forum destiné à des manifestations, vernissages et autres événements publics, ainsi qu'un restaurant avec terrasse panoramique au-dessus des toitures.

Dans le bâtiment existant, les locaux seront entièrement revus. La nouvelle muséographie s'articulera suivant deux axes bien distincts : soit une restitution de l'ambiance d'origine visant à créer un fort contraste avec les nouveaux espaces dans la cour, soit une présentation contemporaine des objets dans les volumes récupérés après le déménagement de l'administration et des ateliers et ceux récupérés sur les zones d'entreposage. Il est en outre prévu de créer de nouvelles salles en excavant le corps principal, sous l'actuel passage à camions.

Sur le plan urbain, le signal dont parlait Jean Nouvel sera concrétisé par deux petit pavillons en verre devant l'entrée principale dans la promenade de l'Observatoire, formant ainsi une sorte de parvis.

Surfaces

Situation actuelle :

Les surfaces d'exposition dont dispose le musée sont de 6'800 m2 environ.

Le gain de surface d'exposition évoqué dans le plan directeur à l'intérieur du musée, après le déménagement dans le bâtiment des Casemates, se monte à 1'500 m2 environ.

Suppléments apportés par le projet "Nouvel" :

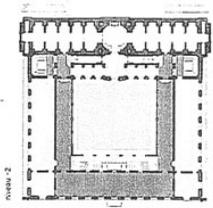
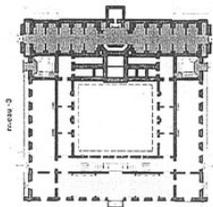
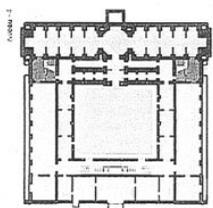
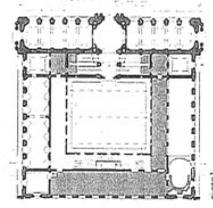
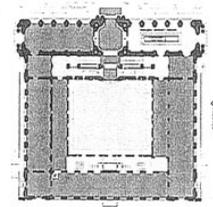
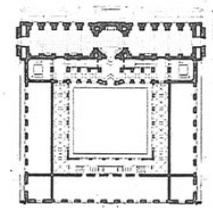
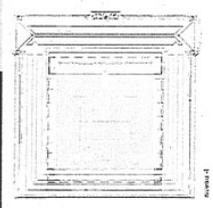
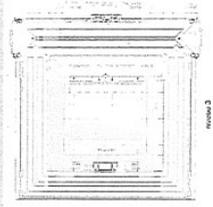
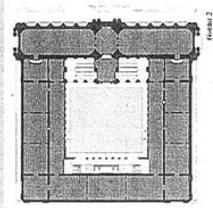
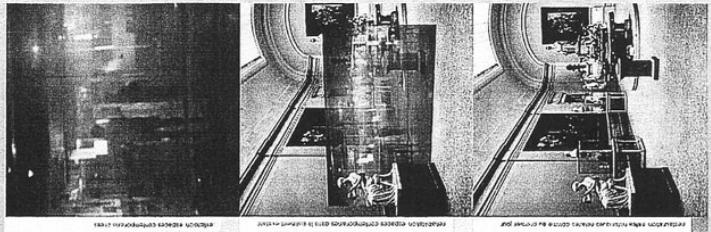
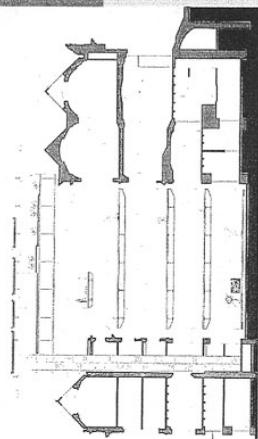
Quatre niveaux d'exposition	2'750 m2
Restaurant	580 m2
Surfaces récupérées dans le musée (portiques de la cour, salle de conférence, cafétéria)	960 m2
Pavillons d'entrée sur la rue Charles-Galland	150 m2
Total	4'440 m2
Terrasses d'exposition en plein air	830 m2

Estimation du coût de réalisation

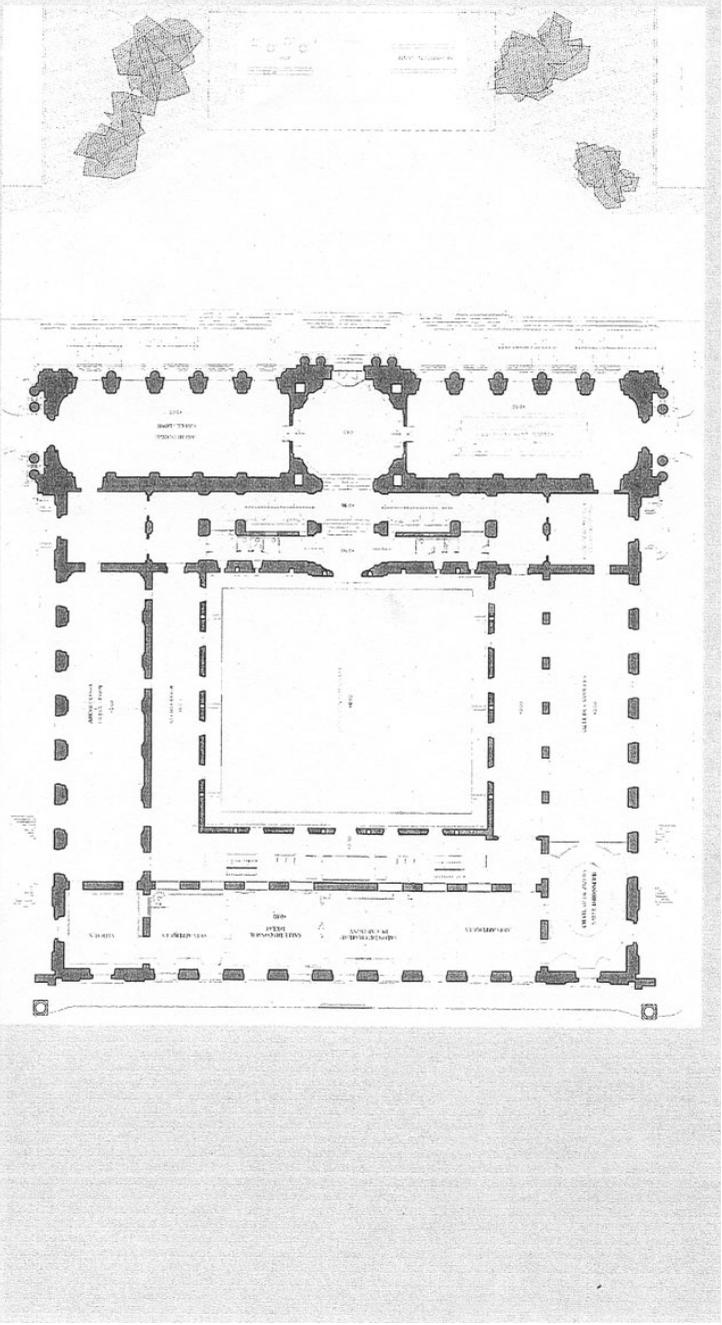
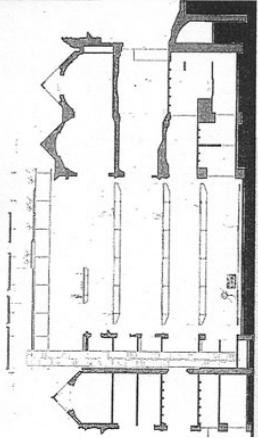
Le montant des travaux, évalué sur la base d'un avant-projet (+ ou - 25%), est estimé à 78'000'000.- francs TTC. Il se décompose comme suit :

Travaux (CFC 1 à 9)	68'000'000.-
Dépenses du musée (déménagement, location de dépôts provisoires, etc.)	1'300'000.-
Prestations du maître de l'ouvrage	3'100'000.-
Intérêts intercalaires	5'100'000.-
Fonds d'art contemporain	500'000.-

RESTAURATION - REHABILITATION - EXTENSION



PIANO NOBILE
PLAN NIVEAU - 0 (+0.00)



AVANT PROJET

COUPE LONGITUDINALE

